



GRAND PRIX DU GOLF DE PREISCH

17, 18 et 19 Mai 2019

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.

Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte à tous les joueurs licenciés dans une fédération reconnue et répondant aux exigences des règles du Statut Amateur. Tous les joueurs licenciés en France devront présenter **un Certificat Médical de non contre indication à la pratique du golf qui devra avoir été enregistré avant le 3 Mai, faute de quoi l'inscription sera rejetée.** Pour les joueurs étrangers non-licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

2) FORME DE JEU

- **Simple Stroke-Play** sur 54 trous. 18 trous par jour avec un cut à l'issue du 2nd tour (50%). Le classement en brut se fera sur l'addition des 3 tours.
 - ✓ **1 Série Messieurs** : index ≤ 7,4
 - ✓ **1 Série Dames** : index ≤ 11,4

156 joueurs maximum dont 36 dames et **15 wild-cards maximum.**

- **Limitation du Champ** : Si le champ des joueurs ou joueuses est trop important, les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent, ceci à la date de clôture des inscriptions. La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs/joueuses classés dans le Mérite National Amateur.
- **Wild Cards** : **La Répartition des wild cards est du ressort de la Ligue qui en affectera une partie au club organisateur.**
- **Départage** : Il se fera sur les 18, 9, 6 etc. derniers trous, sauf en cas d'égalité pour la première place, auquel cas le départage se fera en Play-off mort subite sur les trous 1, 18. Si le Play-off ne peut se dérouler, le Comité de l'Épreuve pourra décider que le départage s'effectuera sur les 18, 9, 6 etc. derniers trous.
- **Départs** : Ils se feront du Trou n°1 et lors des 2 premiers tours, le tirage sera fait en utilisant le fichier Excel de la fédération. Pour le 3^{ème} tour, les départs se feront dans l'ordre inverse des résultats de la veille.





3) ENGAGEMENTS

Par écrit **avant le Vendredi 3 Mai 2019 à minuit**, au Golf de Preisch (1 Rue du Vieux Moulin, 57570 BASSE-RENTGEN), en indiquant le **nom, prénom, index et n° de licence, obligatoirement accompagné du droit d'engagement.**

La **journée d'entraînement** est prévue le Jeudi 16 Mai sur réservation des départs au golf.

Les **droits d'engagements** sont de :

- Adultes	100€
- Jeunes de 25 ans et moins (nés entre 1994 et 2000)	50€
- Joueurs Membres du Club	40€
- Jeunes de 18 ans et moins (nés en 2001 et après)	30€
- Jeunes moins de 18 ans Membres du Club	20€

4) TENUE

Une tenue vestimentaire correcte est exigée durant l'épreuve. À ce titre, les « Blue jeans », les tee-shirts et les débardeurs sont interdits. Il est de même demandé une tenue correcte pour la remise des prix.

ATTENTION : Une tenue correcte sera également exigée pour les cadets. Le port de chaussures à clous leur est interdit, ce qui pourra entraîner, après avertissement, la disqualification du joueur.

5) INTEMPÉRIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué dès que les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant.

Dans le cas où il serait impossible de terminer le dernier tour, le classement définitif sera établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité.

6) REMISE DES PRIX

Les 3 premiers en brut dans chaque série seront récompensés.

7) COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'Épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

